

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent GOMEZ - Jean-Pierre BERTRAND représenté par René CAMPIONI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Patrick BORE représenté par Henri MATTEI - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Gérard CHENOZ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Alain CROCE représenté par Joël DUTTO - Eric DI MECO représenté par Paul HUBAC - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard GRAUGNARD représenté par Antoine LORENZI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Catherine JALINOT représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Mourad KAHOUK représenté par Claude DAUMERGUE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par René MALLEVILLE - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Martine MATTEI représentée par Marc POGGIALE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Pierre SEMERIVA - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Benoît PAYAN représenté par Clément YANA - Claude PICCIRILLO représenté par Eugène CASELLI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Claude TORNOR représenté par Eric LEOTARD - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Philippe CAMILLIERI - Jean-Marc CORTEGGIANI - Martine GOELZER - Gérard GUISSANI - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DDIP 009-205/13/CC

■ Approbation de l'adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'association "Bâtiments Durables Méditerranéens" et versement de la cotisation pour l'année 2013.

DEE 13/9388/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) de MPM a été adopté le 26 octobre 2012 par délibération DDIP 001-644/12/CC et entre donc dans sa première année de mise en œuvre.

Outre l'exécution des actions, le suivi d'indicateurs, la constitution de bilans annuels permettant de suivre la réalisation des objectifs fixés, un des facteurs de réussite du PCET sera l'intégration par MPM de réseaux de professionnels pour favoriser les partenariats, les retours d'expériences et donc, l'amélioration des connaissances sur la thématique énergie.

« Bâtiments Durables Méditerranéens » est une association interprofessionnelle au service du bâtiment durable, de type loi 1901, créée en 2008 et labellisée Pôle Régional d'Innovation et de Développement Economique Solidaire (PRIDES) par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).

Cette association a pour objectif de structurer et développer la filière de l'aménagement, la construction et la réhabilitation « durables » en PACA, en prenant en compte les spécificités climatiques et culturelles méditerranéennes.

Pour cela, l'activité de l'association se structure de la manière suivante :

- animation d'un réseau de professionnels de l'acte de bâtir (plus de 200 professionnels de tous les secteurs du bâtiment),
- création et promotion d'un référentiel d'auto-évaluation des projets de bâtiments neufs sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques reconnus par le Conseil Régional PACA.

Ce référentiel guide les porteurs de projet durant toute l'étape de la construction. En suivant ce référentiel, le porteur de projet est assuré que la construction atteindra a minima le niveau « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) équivalent à la RT 2012 applicable aujourd'hui.

Aussi, depuis 2009, pas moins de 17 projets de logements et équipements publics ont été reconnus par la démarche BDM sur le territoire de MPM.

Les missions de cette association intéressent MPM à deux niveaux :

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

- pour les actions de maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables qu'elle mène sur son patrimoine (volet « Collectivité exemplaire » du PCET),
- pour la promotion d'un habitat « méditerranéen » respectueux des spécificités du climat de notre territoire (volet « Territoire » du PCET).

1) Volet « Collectivité exemplaire » du PCET

Concernant le patrimoine de MPM, les objectifs du PCET sont ambitieux puisqu'ils vont au-delà des exigences de la loi Grenelle 1 (loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement).

En effet, alors que la loi fixe comme objectifs à 2020, la diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et des consommations de 20% et la production d'énergies renouvelables à hauteur de 20%, MPM s'est fixée comme objectifs de diminuer ses émissions de GES de 19%, ses consommations énergétiques de 30% et de produire 40% d'énergies renouvelables à 2020 par rapport à 2008.

Adhérer à BDM permettra aux agents de MPM, en participant aux rencontres interprofessionnelles et aux groupes de travail, de développer les savoir-faire et leurs compétences.

2) Volet « Territoire » du PCET

La vocation de cette association d'aller vers la voie d'un développement réfléchi prenant en compte les spécificités du climat mais aussi la situation énergétique au niveau mondial, rejoint l'approche territoriale de MPM et de ses documents de planification.

Le SCOT, tout d'abord, a souligné la nécessité de « promouvoir des pratiques économes et respectueuses des ressources naturelles ».

Le PCET, quant à lui, a consacré un de ses volets à l'adaptation de son territoire aux effets du changement climatique.

MPM y développe des actions permettant :

- un développement territorial sobre et durable,
- la réhabilitation du parc existant et la construction de bâtiments confortables en été comme en hiver.

Rejoindre cette association permettra à MPM de soutenir ce groupe d'experts urbanistes, architectes, énergéticiens agissant pour :

- la promotion et la reconnaissance de la spécificité du climat méditerranéen et donc des méthodes de construction dans ces régions aux côtés d'autres pays tels que l'Espagne, la Grèce et l'Italie,
- la recherche et l'innovation dans ses domaines,
- le développement de référentiels accessibles aux maîtres d'ouvrage publics permettant ainsi de stimuler l'offre et la demande en bâtiments durables sur notre territoire.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 d'approbation du PCET de MPM.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Considérant

- Les objectifs ambitieux du PCET de MPM concernant la réduction des consommations énergétiques sur le patrimoine de MPM mais aussi pour le territoire,
- L'opportunité pour MPM d'intégrer un réseau interprofessionnel au service du bâtiment « durable ».

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'association « Bâtiments Durables Méditerranéens »

Article 2 :

Est approuvé le paiement de la cotisation 2013 d'un montant de 5 000 euros.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2013 de la Communauté urbaine – Sous Politique G610 – Nature 6281 – Fonction 833.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au
Développement durable, Plan Climat, Maîtrise de
l'énergie, HQE

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI